

COMMUNE DE DONZENAC

1- REPERES SUR LA COLLECTIVITE PORTEUSE ET L'AGENDA 21

1.1- CARACTERISTIQUES DE LA COLLECTIVITE

Région/département	Limousin / Corrèze
Type de structure porteuse A21	Commune
Nb d'habitants (source : INSEE, 2011)	2 602
Caractère rural/urbain du territoire	Campagne sous influence urbaine

1.2- REPERES SUR LA MANIERE DONT LA COLLECTIVITE A TRAVAILLE PAR GRANDE PHASE

	Elaboration	Mise en œuvre	Evaluation
Période et durée	2007 9 mois	2008-2013 5 ans	2011/2012 4 mois
Instance de pilotage	Comité de pilotage composé de 28 personnes : élus, habitants, associations	Comité consultatif au Développement Durable composé d'élus, habitants, associations (continuité du comité de pilotage)	Comité consultatif au Développement Durable composé d'élus, habitants, associations
Gouvernance élargie	Une gouvernance élargie aux citoyens via des réunions publiques		
Portage politique	Maire	Maire	Maire
Moyens et organisation interne	Secrétaire générale en charge de l'A21 + service administratif	Secrétaire générale en charge de l'A21	Secrétaire générale en charge de l'A21
Accompagnement externe	Association « Notre Village »		Association « Notre Village »

1.3- LABELLISATION(S) :

Labellisation "Agenda 21 local France" du MEDDTL en 2008 puis 2012.

Labellisation Agenda 21 local « Notre Village Terre d'avenir » en 2007 puis en 2011. L'association Notre Village se donne pour objet de rassembler les acteurs du monde rural, promouvoir et valoriser les richesses de ces territoires et mettre en œuvre toutes initiatives et actions susceptibles de favoriser la revitalisation du milieu rural. Dans le cadre de ses actions, l'association accompagne les collectivités rurales dans leur démarche de développement durable», de la réalisation du diagnostic à l'évaluation (avec la labellisation « Notre Village Terre d'avenir »).

2- PHASE D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE

2.1- INITIATIVE DE L'AGENDA 21 (POLITIQUE/TECHNIQUE/CITOYENNE)

Initiative **politique** du Maire.

2.2- QUALIFICATION DES MOTIVATIONS

Les principales motivations des élus communaux pour engager la commune dans une démarche de développement durable étaient :

- D'engager une démarche participative et démocratique en associant les habitants à chaque étape du processus,
- De disposer d'un cadre pour aider à la programmation de ces actions particulières servant un objectif durable.

2.3- QUALIFICATION DES ENJEUX

Les enjeux relatés sont plutôt de nature participative et organisationnelle, peu explicités par rapport aux piliers du développement durable. Ainsi, le principal enjeu concerne l'organisation interne (participation des citoyens aux prises de décisions, transversalité pour le développement durable). Pour ce faire, le cadre proposé par l'association Notre Village était considéré comme permettant une programmation adaptée de l'action communale.

2.4- POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Néant.

2.5- MODALITES DE TRAVAIL

2.5.1- PHASE D'ELABORATION

METHODE DE REFERENCE

L'association Notre Village organise sa méthodologie de diagnostic de territoire (grille de 700 critères) autour des 5 finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable (PTDD), ce qui permet d'avoir un état des lieux précis du territoire (les problématiques et les enjeux territoriaux au regard du développement durable).

Il s'agit d'une **méthodologie en 4 phases**, qui porte sur l'élaboration et la mise en œuvre : (1) **Diagnostic** de la collectivité et réunion publique, (2) Mise en place du **Comité de Pilotage** et **Labellisation**, (3) **Suivi annuel** des actions de l'agenda 21, (4) **Evaluation** et **stratégie d'amélioration continue**.

MODALITES METHODOLOGIQUES

A noter que la commune de Donzenac étant une collectivité de taille modeste dotée de services bien structurés, il n'a pas été jugé nécessaire de recruter un chargé de mission spécifique.

Élaboration d'un diagnostic : (1) Présentation par l'association Notre Village, aux acteurs locaux et habitants lors d'une réunion publique, du concept du développement durable et de sa traduction dans un agenda 21. (2) Travail interne du comité de pilotage (élus, habitants, représentants d'associations) à partir d'une grille de diagnostic comprenant 700 critères (instruction de la grille accompagnée par l'association Notre Village). (3) Partage du diagnostic en réunion publique.

Élaboration des actions et de l'A21 : (1) Travail du comité de pilotage et présentation des réflexions et actions en réunion publique par les membres du comité de pilotage à différentes phases du projet. (2) Présentation de l'agenda 21 à la population. (3) Adoption par le conseil municipal.

2.5.2- PHASE DE MISE EN OEUVRE

METHODE DE REFERENCE

Suivi interne et autoévaluation afin de vérifier l'avancement de la mise en œuvre du programme d'action de l'agenda 21.

MODALITES METHODOLOGIQUES

Suivi des fiches actions : instruction par la collectivité et suivi annuel.

Tous les deux ans dans le cadre de la politique de proximité de la commune, des réunions de quartier sont organisées afin de faire remonter les demandes des citoyens et de nouvelles actions sont inscrites dans l'agenda 21.

2.5.3- ATOUTS ET LIMITES DE CERTAINES MODALITES METHODOLOGIQUES

ATOUTS

- L'ouverture aux citoyens et leur participation.
- Le portage politique, administratif et technique interne qui est déterminant
- Le portage des réflexions lors des réunions publiques par les membres du comité de pilotage, impliquant ces membres et favorisant leur partage avec la population.

2.6- PLACE DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COLLECTIVITE ET LA VIE LOCALE

L'agenda 21 et le projet de territoire de la commune sont très liés et il constitue une référence constante pour l'action locale (*« on relie constamment les actions de la commune à l'A21 »*). Par exemple, la commune de Donzenac a fait une révision simplifiée de son plan local d'urbanisme afin d'intégrer des dimensions du développement durable (ex : la possibilité d'installer des panneaux solaires).

2.7- MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS

2.7.1- SYSTEME « TECHNIQUE » DE SUIVI ET MODALITES D'INSTRUCTION

La commune suit les réalisations des actions inscrites dans l'agenda 21 via un tableau de bord que la secrétaire générale instruit en fonction du degré d'avancement des actions, en lien avec les services de la commune (forme de sensibilisation/responsabilisation des services).

La secrétaire générale de la commune a souligné que le système de suivi pouvait paraître peu formalisé mais que, compte tenu de la taille de la collectivité, il était adapté, efficace, concret (tableaux de bord, power points) et surtout partagé avec les citoyens.

2.7.2- PARTAGE DU SUIVI DANS L'INSTANCE DE PILOTAGE

Chaque année, le suivi des actions est partagé au sein du comité de pilotage (comité consultatif au développement durable) et lors de réunions publiques.

3. PROCESSUS D'EVALUATION

3.1- INITIATIVE ET QUALIFICATION DES MOTIVATIONS A EVALUER

L'évaluation était inscrite dans les conditions de labellisation « Notre Village Terre d'avenir ». En outre, elle a constitué une étape nécessaire pour le renouvellement de la reconnaissance nationale « Agenda 21 local » en 2011/2012.

3.2- PILOTAGE DE L'EVALUATION

Le comité consultatif au développement durable est l'instance de pilotage de l'évaluation et est composé d'élus, de représentants d'associations et d'habitants. Il y a une forte continuité concernant les acteurs représentés dans le pilotage, entre les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation.

3.3- INSCRIPTION DANS UNE DEMARCHE PARTICULIERE POUR L'EVALUATION

L'évaluation de l'agenda 21 local est prévue dans le processus de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label. L'évaluation consiste notamment en l'élaboration d'un nouveau diagnostic pour faire évoluer l'agenda 21. Cette démarche n'a pas d'obédience régionale, ni nationale particulière.

3.4- POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Néant.

3.5- REFERENTIEL D'EVALUATION

3.5.1- CONSCIENCE D'UN REFERENTIEL D'EVALUATION ?

La méthodologie proposée par l'association Notre Village pour évaluer les agendas 21 ne s'inspire pas des méthodologies d'évaluation des politiques publiques et est plutôt axé sur un diagnostic comparatif sur deux périodes successives. En ce sens, il n'a pas été constitué un référentiel d'évaluation.

3.5.2- FORMALISATION D'UN REFERENTIEL D'EVALUATION

STRUCTURE DE L'AGENDA 21 : FORMALISATION D'UN ARBRE DES OBJECTIFS, DLI ?

Il n'y a pas eu de formalisation d'un arbre des objectifs, à aucun moment de la démarche de l'agenda 21. Cependant, il peut être reconstitué d'une part à partir du document constitutif de l'agenda 21 de Donzenac (Annexe 1) et d'autre part à partir du « bilan du plan d'actions 2007/2011 après évaluation » (Annexe 2).

	Arbre des objectifs reconstitué (A21 initial)	Arbre des objectifs reconstitué (évaluation)
Finalité	5	5
Objectif stratégique	0	6
Objectif opérationnel	0	0
Actions	20	20 +36 nouvelles
Lien aux finalités du DD (national)	Lien a priori	
Orientation des objectifs	Le « quoi » et un peu le « comment »	

LIEN AU REFERENTIEL NATIONAL POUR L'EVALUATION DES PTDD

L'association Notre Village s'inspire du référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux pour décliner sa grille de diagnostic et des indicateurs d'impacts.

QUESTIONNEMENT EVALUATIF

Il n'y a pas eu de formalisation d'un questionnaire évaluatif en amont mais on peut reconstituer les champs de questionnaire a posteriori, à partir du contenu de l'évaluation. Cette reconstitution tend à montrer que l'évaluation s'est attachée à répondre à des questions sur la pertinence, l'impact et les effets de l'agenda 21.

3.6- MODALITES DE TRAVAIL

3.6.1- MODALITES METHODOLOGIQUES

Élaboration d'un « ré-audit » des 700 critères en lien avec les 5 finalités du développement durable. Ce travail a été réalisé conjointement par l'agent de l'association Notre Village et les membres du comité de pilotage. Il avait pour double objectif d'établir un état des lieux actualisé

du territoire et de faire un bilan de la démarche formalisé en 2007, ainsi que du programme qui en a découlé. Des visites des réalisations ont aussi été effectuées.

Utilisation du tableau de bord des actions afin de rendre compte de leur état d'avancement et du degré de réalisation.

Renseignement de **15 indicateurs issus du Développement Durable**, qui permettent de « mesurer » l'impact du programme d'actions sur le territoire.

Réalisation d'une **synthèse d'évaluation** du territoire par l'association Notre Village qui a été transmise au comité pilotage et partagée avec les acteurs locaux lors d'une réunion publique. Cette synthèse évaluative présente les points forts, les points faibles et ceux qui restent à améliorer dans la commune.

3.6.2- ATOUTS ET LIMITES DE CERTAINES MODALITES METHODOLOGIQUES

ATOUTS

- Le portage politique, administratif et technique interne qui est déterminant
- L'accompagnement de l'Association Notre Village lors de l'élaboration de l'AGENDA 21 et au bout de 3 ans, pour l'évaluation.
- L'ouverture aux citoyens et leur participation.

LIMITES

- Le caractère fastidieux du renseignement des 700 indicateurs pour établir le premier diagnostic ainsi que son diagnostic actualisé. Des habitants, membres du comité de pilotage, n'ont pas maintenu leur mobilisation sur l'ensemble de l'exercice.
- Les éléments de la synthèse d'évaluation de l'agenda 21 de l'association Notre Village concordent assez peu avec les exigences du Ministère de l'écologie et du développement durable pour être reconnu « Agenda 21 local », du fait que la méthode de l'association est très axée sur un diagnostic évolutif. Pour la reconnaissance initiale de l'agenda 21 auprès du Ministère et pour son prolongement, cela a nécessité un travail supplémentaire à la commune qui s'est avéré très lourd.

3.7- DIFFERENCE ENTRE SUIVI ET EVALUATION

Compte tenu de la taille de la collectivité, ainsi que de la volonté d'allier simplicité et efficacité, les phases de suivi et d'évaluation sont réalisées de manière concomitante.

3.8- FORMALISATION DE CONCLUSIONS ET DE RECOMMANDATIONS

Les conclusions et recommandations ont été formulées et rédigées par l'association Notre Village, ainsi que par le Ministère au moment de la reconnaissance. Elles ont ensuite été partagées au sein du comité de pilotage et en réunion publique avec les habitants.

3.9- ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION RELATES PAR LA COLLECTIVITE

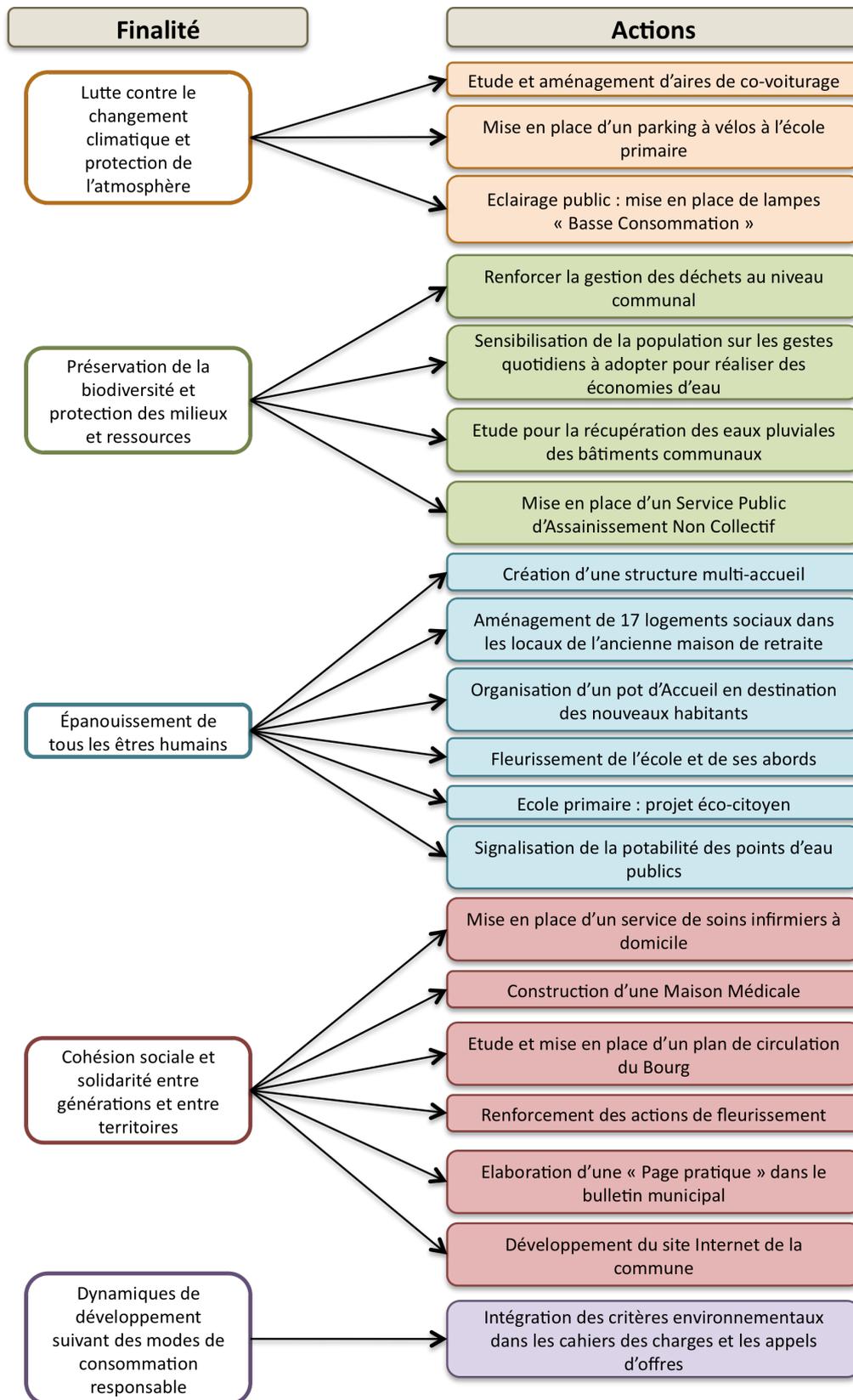
La collectivité considère que le processus d'évaluation lui a permis : (1) d'identifier les atouts et les faiblesses de son A21, (2) de mesurer l'impact de l'A21 et (3) d'avancer sur de nouvelles actions pour la prochaine période de labellisation.

Le processus d'évaluation a également eu des résultats internes à la collectivité : (1) objectiver la structuration de l'action locale autour des axes de l'A21, (2) permettre l'appropriation de la démarche par les services de la collectivité et (3) permettre l'appropriation du cadre de référence national (mais que par les techniciens).

Le portage du projet par la collectivité, sur toutes les dimensions (élaboration, mise en œuvre, évaluation), est un gage de réussite de l'A21 dans son ensemble et du passage d'une dimension à l'autre.

Le choix d'une évaluation ouverte aux citoyens est un facteur favorable pour créer du lien entre élus de la collectivité et citoyens. Ce choix est assorti d'un autre choix méthodologique, celui de partir de l'action pour expliquer le développement durable et non l'inverse.

Annexe 1 : Arbre des objectifs reconstitué à partir du document constitutif de l'agenda 21 de Donzenac



Annexe 2 : Arbre des objectifs reconstitué à partir du « bilan du plan d'actions 2007/2011 après évaluation », qui fait toujours le même lien aux finalités (Cf. annexe 1) mais qui rajoute le lien à des axes (repris ici en objectifs stratégiques). Le présent arbre illustre plutôt le lien à ces axes (à noter qu'il n'intègre pas les 36 nouvelles actions).

